

NÉGOCIATION INTÉRESSEMENT

LA CFE-CGC DIT STOP À L'AUGMENTATION DE LA PART FIXE !

LE CONTEXTE :

Les 3 dernières années ont donné lieu de façon exceptionnelle à un accord d'intéressement annuel.

Re-Nouveau France 2025 prévoyait le retour à un accord triennal. La CFE-CGC a insisté pour rester sur un accord annuel en 2023. Certes l'entreprise sort de la crise mais la transformation juridique en cours justifie ce choix.

LE PÉRIMÈTRE DE L'ACCORD

Calqué sur l'accord Re-Nouveau France 2025, le périmètre est :

- Renault s.a.s
- ACI Villeurbanne
- Rlt ElectriCity
- Alpine Dieppe
- Alpine Cars
- Sofrastock
- SOVAB
- SODICAM²
- Renault Digital
- Renault Software Labs



La CFE-CGC a rappelé en ouverture de séance, son opposition à l'augmentation de la part fixe dont le calcul a pour effet une diminution de la partie variable hiérarchisée. Nous considérons qu'il est temps de stopper ce mécanisme.

Nous disons OUI à la solidarité mais pas au détriment permanent des catégories que la CFE-CGC représente.

La CFE-CGC a défendu :

- Un accord limité à 2023 eu égard à la transformation de l'entreprise en cours.
- Une partie de l'intéressement liée à la MOP sans condition de Free Cash-Flow positif.
- La continuité de la neutralisation de l'APLD
- Une plus grande souplesse dans le choix des critères dans la négociation de l'intéressement local.

La majorité des points que nous avons revendiqués ont été entendus. La CFE-CGC regrette d'avoir été la seule OS à défendre un mode de calcul moins discriminant pour les ETAM et CADRES.

**La préservation du pouvoir
d'achat est un sujet pour tous !**



L'INTÉRESSEMENT GROUPE :

- Si la MOP et le Free Cash-Flow sont positifs :
 - Le budget d'intéressement sera fixé en % de la masse salariale selon le niveau de MOP atteint,
 - A partir de 0,1% de MOP, allocation d'une part fixe allant de 350€ à 1000€ en fonction du taux de MOP atteint,
 - Une part variable sera calculée sur le budget restant, par tranche de 100€ de salaire.
- L'atteinte du critère CAFE, sans condition sur le Free Cash-Flow, débloquera l'allocation d'une part fixe uniforme de +200€ pour tous ainsi que l'ajout de +0.35% de masse salariale brut de part variable. (Probablement la dernière année d'utilisation de ce critère).

L'INTÉRESSEMENT LOCAL :

- Aucun critère imposé (pour rappel 3 critères minimum obligatoire l'an passé).
- Possibilité de définir plusieurs critères locaux selon les objectifs collectifs du site.
- 1 seul accord local pour les établissements du Siège, Guyancourt, Lardy et Villiers saint-Frédéric, compte tenu des transferts et mobilités des salariés.

Après consultation de ses sections, la CFE-CGC note que la direction a entendu les arguments de nos négociateurs. Le fil conducteur qui nous anime reste celui du maintien du pouvoir d'achat pour L'ENSEMBLE des salariés.

Les ETAM et CADRES font preuves de solidarité depuis plusieurs années, ils ne doivent plus servir de variable d'ajustement des budgets de la direction.

APRÈS CONSULTATION DE SES SECTIONS,

LA CFE-CGC SIGNERA CET ACCORD

Que vous soyez Technicien, Agent de Maîtrise, Ingénieur ou Cadre, la CFE-CGC défend toujours vos intérêts !



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr